

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Novembre 2020

Excusés : X. Francisco, A. Talbot (pouvoir à B. Belony)

Secrétaire de séance : P. Bonnaire

Information sur les mesures liées à la Pandémie : Monsieur le Maire demande au Directeur général des Services de présenter le dispositif de confinement mis en place par le Gouvernement. Le secrétariat reste ouvert aux heures habituelles. Les services techniques continuent leur travail d'entretien. La commune a mis à disposition du public des attestations dérogatoires. Pour les écoles, un protocole de lavage des classes et des différentes surfaces a été renforcé. Les salles municipales sont fermées, sauf pour les utilisations scolaires. Pour le Péri-scolaire, l'organisation permettra d'appliquer autant que de possible le non mélange des groupes classes.

Choix des entreprises pour les travaux de la sixième classe de l'école primaire : La conseillère Municipale déléguée aux travaux présente l'analyse des offres établie par Jean-Pierre Colomb architecte. Par 18 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal décide de retenir : lot 1 (gros œuvre) Génie Civil du Sud-Est : 8 800€ HT ; lot 2 (Métallerie) Guttin serrurerie : 16188,50€ HT ; lot 3 (menuiseries) Copo de l'Hien 32134,98 ; lot 4 (Plâtrerie peinture) DIC SA : 7002,00€ HT ; lot 5 (Electricité) Jeanjean : 4 137,82 ; lot 6 (Ravalement) SARL DM : 4 935,00€ HT.

Choix d'un architecte pour mener une étude de faisabilité sur l'agrandissement de l'école maternelle : Deux architectes berjalliens ont été consultés, Archicube et Gallois. A ce jour, les réponses demandent à être affinées. M. le Maire propose de retirer le point de l'ordre du jour. Une discussion s'engage sur l'opportunité de la création d'une classe supplémentaire. J.P. Mailles demandant si on avait des chiffres montrant l'évolution des effectifs. Plusieurs élus de la majorité lui indiquent que les ratios du nombre d'enfants par rapport aux logements livrés sont très aléatoires, mais qu'il faut se tenir prêt à accueillir dans de bonnes conditions, à la fois les enfants des programmes du Centre et ceux du quartier de Boussieu puisque l'école du quartier ne peut pas être agrandie. (école élémentaire : 122 élèves, école maternelle : 70 élèves, école de Boussieu : 137 élèves, dont 71 de Nivolas-Vermelle)

Contrat de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Tourne à gauche à l'entrée du projet Alila : Le lotissement ayant une entrée/sortie au même endroit, le Conseil Municipal avait décidé de prendre en charge la réalisation d'un tourne à gauche, financé d'une part par l'augmentation de la Taxe d'aménagement fixée à 7,5% sur la zone, et par une subvention au titre des amendes de police dont la Conseil Municipal vient d'avoir la notification pour un montant de 40 000€, à condition que l'ordre de service soit donné courant novembre 2020. Décision, par 19 voix pour et 3 abstentions de valider la mission de Maîtrise d'œuvre du Bureau d'étude BETIP pour un montant de 13 260,00€ HT. (Pour les missions Esquisse APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR).

Choix des entreprises pour la réalisation d'un tourne à gauche : 14 entreprises ont retiré un dossier. 3 ont répondu. Les candidatures ont été analysées par le bureau d'étude BETIP. En tenant compte à la fois du prix des prestations, des délais d'intervention et de la valeur technique de l'offre, la proposition de la SAS Yves Carrey, est retenue pour un montant de 104 533,50€ HT. (18 voix pour, 4 abstentions)

Opération gymnase rénové – 1^{er} chantier : Installation d'un chronomètre des 24 secondes et motorisation d'un panneau de basket.

La législation ayant évolué, il convient d'installer un chronomètre des 24 secondes sur chacun des panneaux de basket. Cela nécessite d'installer une alimentation électrique sur chacun des panneaux. Il sera profité de l'opération pour motoriser le grand panneau de Basket. Les entreprises suivantes sont retenues à l'unanimité : pour l'alimentation électrique : IC Elec avec un devis de 2 832,00€ TTC. Pour la motorisation du grand panneau, Playgones : 2 976€ TTC.

Information sur le panel de réflexion citoyenne mis en place par la CAPI : Ont été proposés Cyrille Martin-Pichon et Véronique Uberty.

Création d'un poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à 18 heures : et suppression d'un poste d'adjoint technique 18 heures suite à avancement de grade d'un agent. (Unanimité)

Marché groupé de fourniture de gaz : Depuis la fin des tarifs réglementés de gaz, les collectivités doivent passer un contrat au tarif de marché qui respecte le code de la commande publique pour la fourniture de gaz naturel de ses bâtiments publics. Un groupement d'achat d'énergies a été constitué par TE 38 en 2015, groupement auquel la collectivité a adhéré pour la fourniture d'électricité. Décision unanime de rester dans ce groupement en couvrant, en sus de l'électricité, l'ensemble de nos besoins de fourniture de gaz.

Convention avec la Fraternelle : Reconduction de la convention avec la Fraternelle pour l'intervention d'un moniteur EPS 6 H/semaine (5 h scolaire et 1 h périscolaire). (Unanimité)

Déclarations préalables :

SCI Jenny : Parcelle AE 655, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR pour réfection de façades, 151, rue Victor Hugo.

Ghislaine Séneschaël : parcelle AB 831, en zone Ub au PLU, Blanc et Bleu Bg1 au PPR, pour réalisation d'un sas pour isolation thermique, 50 Allée Marie Laurencin.

Energyco SAS : parcelle AC 135, en zone Ub au PLU, pour isolation thermique par l'extérieur, Allée Marie Curie.

Auto-Passion SARL : parcelle AB 902, en zone Uic au PLU, pour création d'une ouverture en façade, 22 rue des Prairies.

Permis de construire :

Onur Civan : parcelle AB 995, en zone UBOA1 au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle, Allée Elsa Triolet.

SCI du Lac : Parcelle AB 526 et 436, en zone Uic et N au PLU, Blanc et rouge RC au PPR, pour construction d'un garage poids lourds 121, rue du Lac.

Benoît Magat : parcelle AB 243, en zone Uic au PLU, pour réhabilitation d'un local commercial, avec changement d'affectation, 1095, RD 1085.

AD Invest SAS : parcelle AB 866, en zone Ub et N au PLU, blanc et bleu Bg2 au PPR, pour construction de trois logements Rue du Petit Loup.

SCI Ortu : parcelle AB 996, en zone UbOA1 au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle, Allée Elsa Triolet.

Tamer Sabirer : parcelle AB 996, en zone UbOA1 au PLU, bleu Bc au PPR, pour construction d'une maison individuelle, Allée Elsa Triolet.